



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures de prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC)

Question écrite n° 11462

Texte de la question

M. Laurent Croizier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les mesures de prévention des accidents vasculaires cérébraux (AVC). Chaque année en France, ce sont 150 000 personnes, dont 1 000 enfants, qui sont touchées par un AVC. Première cause de mortalité chez la femme et troisième chez l'homme, 30 000 personnes décèdent d'un AVC chaque année. Première cause de handicap chez l'adulte, la plupart des rescapés d'un AVC vivent ensuite avec des séquelles motrices, neurologiques, psychologiques. La prise en charge se doit d'être la plus rapide possible. Pourtant, en 2019, plus de 40 % des Français pensaient que l'AVC affectait uniquement le cœur, tandis qu'une personne sur cinq ne savait pas que l'AVC pouvait survenir à tout âge. Alors que la Société française neurovasculaire affirme qu'une personne sur six aura un AVC dans sa vie, plus de 31 % de la population déclarait en 2013 ne pas savoir auprès de qui se diriger en cas d'AVC. La Haute Autorité de santé, dans un rapport rendu public le 27 juillet 2018, recommande « d'encourager et répéter les campagnes d'information vis-à-vis du grand public. L'information ne doit pas se limiter aux patients ayant des facteurs de risque vasculaire, mais doit concerner l'ensemble de la population, y compris les jeunes ». Malgré cela, les pouvoirs publics n'ont jamais réalisé de campagne durable d'information et de prévention, comme certaines peuvent exister contre les accidents de la route, le cancer du sein ou le tabagisme par exemple. Il souhaite connaître ses intentions pour une prévention plus efficace en ce qui concerne les AVC, insistant sur la nécessité d'une véritable campagne de santé publique.

Texte de la réponse

Chaque année, 150 000 personnes environ sont victimes d'un accident vasculaire cérébral (AVC) et 120 000 sont hospitalisées à la suite de cet accident. Le nombre de personnes atteintes est en croissance, du fait de l'augmentation de la population âgée et de la baisse de la mortalité. L'AVC reste l'une des principales causes de décès chez l'adulte, avec plus de 30 000 décès annuels, et représente la première cause nationale de handicap acquis de l'adulte. Plus de 500 000 personnes vivent avec des séquelles d'AVC. Le risque d'AVC augmente fortement avec l'âge, mais 1 % des AVC concernent des nouveaux nés, des enfants ou des adolescents, soit entre 500 et 1 000 cas par an en France. La prévention des AVC est un enjeu majeur, dont témoignent les orientations de la stratégie nationale de santé 2018-2022 et du plan national de santé publique Priorité prévention. Des actions auprès de la population portent sur les déterminants du risque cardio-neurovasculaire : lutte contre le tabagisme, promotion d'une alimentation favorable à la santé, d'une activité physique régulière, réduction des comportements sédentaires, réduction de la consommation nocive d'alcool, lutte contre l'obésité, actions sur l'environnement, santé au travail, bonne santé mentale. Un autre axe repose sur le repérage et la prise en charge du risque cardiovasculaire, par les médecins traitants. La haute autorité de santé doit publier prochainement un guide de bonne pratique pour la prise en charge du risque cardio-neurovasculaire global en médecine de premier recours. Une communication auprès du grand public, relative à la connaissance des symptômes de l'AVC, a été développée dès le Plan national d'actions AVC 2010-2014, et entretenue par de nombreux acteurs : agences régionales de santé, associations, sociétés savantes, notamment à l'occasion de la journée annuelle mondiale de l'AVC, le 29 octobre. Le centre national de référence AVC de l'enfant, créé dans

les suites du plan AVC 2010-2014, compte parmi ses missions, celles d'améliorer les connaissances, de développer l'information et la formation des professionnels de santé, des patients, de leurs proches et des usagers. Ces efforts portent leurs fruits. Selon une enquête de Santé publique France, en 2019, plus de 90 % des adultes avaient connaissance des principaux symptômes de l'AVC ; près de 90 % auraient le réflexe d'appeler les services de secours. Le nouveau dispositif « Mon bilan prévention », déployé par le ministère de la santé et de la prévention et l'Assurance maladie, témoigne de l'ambition de prévention et promotion de la santé pour agir sur les déterminants des maladies chroniques et l'AVC. Il a été mis en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023. Médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens pourront accompagner les assurés sociaux lors de rendez-vous de prévention dédiés à différents âges clés de la vie. Accessible gratuitement et sans avance de frais, il permettra à chaque citoyen de devenir acteur de sa santé et amorce un réel virage préventif du système de santé. Un programme pilote d'expérimentation est déployé dans la région des Hauts-de-France à destination des personnes âgées entre 45 et 50 ans, et dès janvier 2024, le dispositif sera généralisé sur l'ensemble du territoire et ouvert aux assurés sociaux qui ont entre 18 et 25 ans (inclus), 45 et 50 ans, 60 et 65 ans et 70 et 75 ans.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Croizier](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11462

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 septembre 2023](#), page 8253

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11305